

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Apponees payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences française et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Les Pirates du Commerce

Il y a quelques semaines, un gros négociant de Tunis télégraphiait à ses nombreux correspondants éparés dans la Régence de cesser immédiatement la vente d'une marchandise courante, dont il avait pourtant un stock important en magasins, en vue d'un bon bénéfice à réaliser, les affaires étant les affaires, surtout en temps de guerre.

Ceux-ci exécutèrent ponctuellement la consigne et attendirent les ordres qui ne tardèrent pas à arriver, mais, hélas! en majorant d'une façon par trop sensible les prix déjà pourtant élevés de la marchandise.

Des grincheux, la guerre en fait éclore chaque jour, trouvèrent le procédé un peu trop couleur locale — pourquoi couleur locale? — et nous demandèrent si une protestation énergique auprès du Gouvernement contre ce mercantilisme odieux n'aurait pas raison de celui-ci et de tous les spéculateurs qui profitent de toutes les occasions et même les font naître pour majorer leurs prix alors que tout le monde est pour ainsi dire obligé, sinon de couper un peu en quatre, du moins de faire des économies pour arriver à joindre les deux bouts.

Evidemment, mais cela est plus compliqué qu'on ne le croit.

Qu'une marchandise manquant totalement sur la place, étant entendu que Tunis est le grand pourvoyeur de toute la Régence, s'abaisse un relèvement de prix par suite de la hausse en France ou dans les pays alliés ou neutres qui la fournissent et des frais qu'elle entraîne pour nous parvenir, il n'y a qu'à s'incliner et à le subir, mais si cette marchandise ne manque pas, on ne saurait trop s'élever contre la spéculation dont elle est l'objet et qui va remplir des poches déjà gonflées de nos dépouilles. Voilà ce qui est intolérable, voilà ce que le Gouvernement a le devoir d'empêcher, et nous comptons bien qu'il ne faillira pas aujourd'hui à la tâche après trente et un mois de guerre.

Nous ne lui demandons pas d'imiter les grands ancêtres de la Convention qui, comme Saint-Just, n'y allaient pas par quatre chemins avec les voleurs du peuple et de l'armée, mais de donner quelques sévères leçons qui servent d'avertissement, car au fur et à mesure que la guerre dure, il semble bien que les appétits des spéculateurs deviennent plus insatiables.

Il saura bien trouver dans l'arsenal de nos lois matière à la confection d'un décret unique qui embrasse la spéculation sous toutes ses formes et la punisse comme elle doit l'être de nos jours; sinon nous sommes f...ichus.

Il y a dans notre Code pénal un article 419 qui nous paraît remplir les conditions voulues pour la confection de ce décret, il est ainsi conçu :

Tous ceux qui, par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, par des suroffres faites aux prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, tendant à ne pas la vendre ou à ne la vendre qu'à un certain prix ou qui, par des voies ou moyens frauduleux quelconques, auront opéré la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises ou des papiers ou effets publics au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de 500 à 10.000 francs.

Les coupables pourront de plus être mis par l'arrêt ou le jugement sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus (devenue interdiction de séjour).

Notre Gouvernement l'adoptera-t-il ?

Nous ne saurions l'affirmer, mais ce serait à souhaiter pour réfréner l'âpreté au gain qui ne connaît plus de bornes.

JEAN-SANS-PEUR.

BI LET

Un sous-marin allemand bombarde les côtes des Basses-Pyrénées

Il est entendu que nous ne devons savoir des événements de la guerre que ce que la censure permet de faire connaître. Naturellement elle supprime toutes les nouvelles qui pourraient causer quelque émoi dans la population. Nous ne saurions lui faire grief de nous celer des événements qui pourraient troubler la quiétude générale et notre foi inébranlable en la victoire finale. Cependant, il n'est si mauvaise nouvelle qui ne finisse un jour par être connue, soit par des lettres, soit par les journaux suisses qui se vendent aujourd'hui en France à des centaines de milliers d'exemplaires.

En voici une que la censure nous permettra certainement d'insérer, l'événement datant de près d'un mois et le bombardement n'ayant causé que peu de dégâts et cinq blessés dont un seulement assez grièvement :

Le 12 février, à 17 heures, un sous-marin ennemi a émergé près de l'embouchure de l'Adour et a tiré sur la côte six coups de canon. Les pièces de côte ont ouvert immédiatement le feu sur le bâtiment ennemi qui, dès le premier coup tiré par nos artilleurs, a plongé rapidement. Cinq personnes ont été blessées, dont une grièvement. Les dégâts matériels sont insignifiants.

Nous espérons que nos autorités diverses feront leur profit de cet événement qui ne doit pas être pris au tragique ni traité avec indifférence.

LE SEMAIN ER.

NOS ÉCHOS

M. Patrimonio

Nous avons appris avec un sensible et réel plaisir la nomination de M. Patrimonio, premier président de la cour d'appel d'Alger, comme conseiller à la cour de Cassation.

Nous prions l'éminent magistrat d'agréer les respectueuses félicitations de la « Petite Tunisie ».

C'est, croyons-nous, le premier magistrat du cadre algérien qui, ayant fait toute sa carrière en Algérie, entre à la cour suprême.

Qu'il soit donc doublement louangé.

Les magistrats algériens, malgré tout leur talent et toutes leurs capacités professionnelles, n'avaient pu encore forcer les portes de la cour de Cassation; ils se réjouiront que la haute compétence de leur premier président ait pu remporter cette victoire.

On ne verra plus, il faut l'espérer, des magistrats du cadre métropolitain, comme ce procureur d'Aix-en-Provence, considéré comme un défaveur leur nomination dans un poste d'Algérie, puisque les portes de la cour de Cassation leur sont maintenant ouvertes.

Un peu d'uniforme, s. v. p.

En Algérie, l'administration oblige les administrateurs de communes mixtes et les commissaires de police à être toujours en tenue, surtout pendant le service, et c'est très bien.

Pourquoi n'en est-il pas de même en Tunisie, surtout en ce moment ?

Quand ces messieurs daignent se déplacer ou qu'ils y sont obligés par les nécessités du service dans le ressort de leur circonscription, ils s'y rendent habillés comme vous et moi, c'est-à-dire comme tout le monde. Il nous semble qu'en ces heures troublées, un peu d'uniforme galonné ne ferait pas mal au tableau.

Qu'en pense-t-on en haut lieu ?

Il est regrettable qu'on n'ait pas doté les caïds d'un uniforme approprié à leurs hautes fonctions et d'un burnous rouge chamarré d'or, comme en Algérie, pour ceux qui revêtent le costume indigène.

Les braves

Parmi les dernières citations, nous relevons avec plaisir celle de M. Raichlen Henri, lieutenant au bataillon de marche du 4^e zouaves :

A soutenu brillamment pendant cinq heures, avec sa section, un combat contre un ennemi très supérieur en nombre. N'a cessé de donner l'exemple du courage et du sang-froid, ne s'est retiré qu'à la tombée de la nuit sur l'ordre de ses chefs. S'était déjà distingué en octobre.

Cette situation donne droit à l'attribution de la croix de guerre.

M. Henri Raichlen, fondé de pouvoirs à la Banque Commerciale du Maroc à Casablanca, est le fils cadet de M. Raichlen, le sympathique directeur de la Banque de Tunisie.

— A l'ordre du régiment. — Extrait de l'ordre n° 85 du 31 août 1916 :

Salah ben Mohamed ben Khemicha, 2^e classe, matricule 8459, 8^e tirailleurs de marche, 3^e compagnie :

« De juin à août 1916, au cours de trois séjours consécutifs dans les tranchées de 1^{re} ligne, dans la région de Verdun, « a fait preuve de courage et d'endurance, « et s'est, en toutes circonstances, vaillamment comporté ».

Ce brave garçon, dit *Tunisia*, était au service de notre confrère M. Lacroix lorsqu'il contracta, à peine âgé de seize ans, un engagement pour la durée de la guerre.

Nous ajouterons qu'il s'était présenté une première fois au bureau de recrutement qui l'avait refusé vu son jeune âge et sa constitution un peu faible, mais il ne se découragea pas devant ce refus, et un mois après, il se représentait et avait la joie d'être incorporé; c'était en juillet 1915, il a donc aujourd'hui 18 ans à peine et il a combattu sur l'Yser, la Somme et Verdun où il a eu un pied gelé en novembre dernier. Guéri et permissionnaire, il s'apprête à retourner faire bravement son devoir avec ses camarades qui tiennent le fort de Douaumont.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif chagrin la mort de notre ami Si Béchir Sfar, caïd-gouverneur de Sousse, décédé à la suite d'une opération chirurgicale, à l'âge de 53 ans.

Le monde musulman perd en lui un de ses meilleurs sujets et la France un serviteur fidèle et dévoué.

Nous adressons à sa famille nos cordiales et sympathiques condoléances.

Pour nos poilus de passage à Marseille

Nous demandions, il y a quelques jours, pour nos braves poilus de passage à Marseille, soit la création d'une œuvre semblable à celle de M. de la Font, avocat, ancien bâtonnier, pour les soldats d'Algérie, soit une entente avec elle où les nôtres trouveraient aide, assistance et locaux pendant les longs séjours d'attente qu'ils sont obligés de subir dans cette ville.

Nous recevons de l'honorable président, M. de la Font, la lettre ci-dessous que nous livrons à la méditation de nos autorités qui voudront bien faire le nécessaire pour l'aider dans la tâche qu'il s'est imposée comme l'ont fait Alger, Constantine et d'autres villes de l'Algérie :

« La Bonneaude, par Ste-Marguerite, Marseille.

« Monsieur,

« Vous êtes véritablement trop aimable et je suis confus.

« J'ai fait, en effet, ce que j'ai pu pour venir en aide à nos soldats d'outre-mer, qu'ils soient d'Algérie ou de Tunisie. Je vous dirai même que mon association a secouru peut-être plus de Tunisiens que d'Algériens, bien que nous n'ayons reçu aucun secours de la Tunisie.

« Vos compatriotes ont été secourus avec les fonds que nous ont envoyés Constantine et Alger.

« Le Journal Officiel de décembre, en promulguant notre autorisation, relève que nous secourons les Algériens, les Tunisiens et les Marocains.

« Les maires d'Alger et d'Oran viennent de me prévenir que leurs Conseils allaient m'envoyer des secours, il faudrait que Tunis suive cette voie et je me chargerais de secourir ses enfants sans qu'il soit besoin de créer une nouvelle société. Je n'ai que cela à faire... ma santé et mes 62 ans ne me permettant pas d'aller sur le front.

« Veuillez croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

« AUGUSTE DE LA FONT,

« Avocat, ancien bâtonnier, administrateur de la Caisse d'Épargne de Marseille. Capitaine d'artillerie territoriale et substitut du commissaire du Gouvernement près le Conseil de guerre de Marseille ».

Contre la vitesse exagérée des autos

Certains de nos chauffeurs d'autos, dans leur hâte d'arriver à destination, brûlent les localités à des vitesses vertigineuses, risquant de semer la mort sur leur passage, en tout cas soulevant des nuages de poussière aveuglante.

Ces jours derniers, nous avons été témoin à Hammam-el-Lif du passage d'un de ces bolides et nous nous demandions comment les autorités municipales ou autres n'empêchaient pas ces vitesses alors surtout que S. A. le Bey y est en résidence, et aux premières loges, pour recevoir la poussière de ces autos filant à soixante au moins à l'heure devant son palais.

Ne pourrait-on pas défendre de marcher à plus de cinq à six kilomètres à l'heure dans la traversée des localités et faire afficher cette défense comme dans toutes les communes de France ?

La prospérité économique en Egypte

Les statistiques officielles démontrent avec éloquence que l'année 1916 fut d'une prospérité sans égale en Egypte. Le pays des Pharaons a exporté, en l'année écoulée, pour une valeur de 37.462.453 livres égyptiennes (la livre égyptienne vaut fr. 25,28 environ), et importé pour 30.851.141 livres avec un excédent actif de 6.608.312 livres.

L'année 1916 dépasse de beaucoup l'année 1912 qui tenait jusqu'ici le record dans la vie économique de la vallée du Nil.

Des hauts Fourneaux EN ALGÉRIE

Pendant que Bizerte, comme Sœur Anne scrutait l'horizon sans rien voir venir, pendant qu'elle se morfondait dans l'attente du projet définitif de ses hauts fourneaux, l'Algérie, plus heureuse, aura bientôt les siens grâce à la Cie des Phosphates de Constantine qui va les installer au Djebel Kouif pour les fontes dites de Suèle, c'est-à-dire les fontes extra-fines.

Pour remplacer la houille coûteuse, sur les conseils de M. Guérin, ingénieur des Ponts et chaussées, directeur des Chemins de fer algériens de l'Etat, et grâce à ses études concluantes, la société utiliserait le charbon de bois, tout au moins pendant les premiers mois de l'exploitation, car un jour la proximité de nos riches gisements de lignites du Cap Bon qui vont être desservis par une ligne propre dont l'adjudication a lieu cette semaine même s'imposera tout naturellement d'eux-mêmes.

La société s'est assurée le concours des Etablissements Jacob Holtzer, les premiers métallurgistes d'Europe pour les fers fins.

Nous ne pouvons que faire des vœux bien sincères pour la réussite de cette nouvelle branche de l'industrie, la première tentée dans l'Afrique du Nord. Nous sommes certains qu'elle est appelée à donner les résultats qu'en attendent ses promoteurs.

Grâce à leur initiative, l'Afrique du Nord entre résolument dans une voie qui promet tous les espoirs et fait bien augurer pour l'avenir.

Nous avons avec l'Ouzenza et le Bou Khadra, tout à côté du Kouif, des millions et des millions de tonnes de minerai de fer et de premier choix dont une grande partie pourra être traitée pour ainsi dire à pied d'œuvre, d'où économie de frais de transports, ce qui permettra la concurrence.

Nous adressons nos vives félicitations à M. de Maniquet, directeur général de la Cie des Phosphates de Constantine, qui a fait du Kouif un modèle d'exploitation où tout est prévu, ordonné, compris pour réduire les frais au strict minimum, et au Conseil d'administration de cette société qui ont cédé aux suggestions de M. Guérin, directeur des Chemins de fer algériens de l'Etat, et à celui-ci, artisan de l'heureuse combinaison.

INTÉRIM.

Pour l'écoulement des phosphates du Djebel Onk par la Tunisie

Un journal d'Alger, qui passe pour recevoir les inspirations du Gouverneur général de l'Algérie, vient de lancer à la veille de la session des Délégations financières, qui s'ouvre demain 8 mars, une proposition qui donnera certainement à réfléchir à nos dirigeants.

Il s'agit d'utiliser la ligne d'Henrich Souatir pour l'écoulement des phosphates algériens du Djebel Onk qui se trouve à une trentaine de kilomètres environ de notre voie ferrée.

La Tunisie n'acceptera pas le cadeau qu'on veut bien lui octroyer, parce qu'on ne peut pas faire autrement sans en retirer quelques petits avantages de nature à rentrer un peu dans les débours de cette ligne coûteuse construite dans une région désertique et restée longtemps sans trafic appréciable.

Nous ne devons pas perdre de vue que nous avons établi des tarifs spéciaux pour NOS phosphates, mais non pour ceux de nos voisins qui n'ont recours à nous, encore une fois, que parce qu'ils y sont obligés.

Dans le cas où les deux gouvernements se mettraient d'accord, nous espérons bien qu'un tarif spécial leur sera établi sur la base de la distance réelle qui sépare le Djebel Onk de Bône, son port algérien, indépendamment de quelques autres petits avantages, tels que des raccordements entre nos voies ferrées et les leurs, Tébessa-Kalaa-Djerda par

ACHETEZ TIMBRE CROIX ROUGE 20

15 c. affranch., 5 c. pour les brosses

exemple, un peu d'écoulement du minéral du Bou Kadra par Kalâat-Senam-Tunis ou par Nebeur-Bizerte.

Quand le moment sera venu, nous parlerons de la proposition algérienne qui doit faire grand plaisir au consortium des grands journaux d'Algérie intéressés dans l'affaire, mais un peu moins à la Tunisie, si elle n'en retire pas les avantages qu'elle est en droit d'attendre de l'utilisation d'une partie de son réseau ferré.

Un vœu platonique relatif à l'Ouenza

Un vœu bien platonique, c'est celui que vient d'émettre le Conseil de la Société des Etudes coloniales et maritimes, réuni à Paris, sous la présidence de M. l'amiral Besson pour l'exploitation de l'Ouenza et la sortie du minéral par Bizerte :

Emet le vœu qu'en cas d'insuffisance de capacité du chemin de fer de l'Ouenza à Bône, il soit procédé à la construction du court tronçon de voie ferrée nécessaire, pour relier les mines, par Mateur à la ligne de chemins de fer aboutissant à Bizerte.

M. Paul Bonnard, qui est l'auteur de ce vœu, doit pourtant bien savoir qu'il y a près de cent kilomètres de Nebeur à l'Ouenza, par conséquent cent kilomètres de voie large à construire. Et par les temps actuels, où trouver les rails tandis qu'il y en a une trentaine au plus jusqu'à Kalâat-es-Senam avec très peu de difficultés de terrain.

C'est donc, à notre avis, et à celui bien plus autorisé de M. le directeur général des Travaux publics, le seul tronçon qui doit être construit sans délai.

ECHOS (Suite)

Une réponse à faire

Les habitants d'Aix-la-Chapelle offrent une prime de 60.000 marks au sous-marin qui, en 24 heures, coulera 80.000 tonnes.

La réponse tout indiquée, dit le « Messager de l'Algérie », de notre excellent confrère Paul Lafitte, devrait être portée par une demi-douzaine de nos avions aux habitants d'Aix-la-Chapelle, et non plus à la gare ou aux casernes.

Mais vous verrez que cette réponse ne sera pas faite.

Les bons Grecs et... les autres

Ce qui se passe à Paris, dans la colonie hellénique, ne doit pas laisser nos autorités indifférentes et doit les amener à rechercher quels sont les bons Grecs qui sont avec nous et nos alliés et les autres qui restent attachés à leur Constantin et à sa Sophie.

Si nous avons raison de considérer les bons Grecs comme des amis, nous aurions grandement tort de laisser les autres va-

quer à leurs petites affaires tout en faisant des vœux pour le succès des boches.

Il ne serait pas bien difficile à nos autorités d'être vite et promptement édifiées sur les sentiments des uns et des autres. Pourquoi ne le fait-on pas et surtout qu'on ne prenne pas pour argent comptant certaines protestations d'amitié trop bruyantes souvent pour être véritablement sincères.

Nos services maritimes postaux

Ce n'est pas sans étonnement que nous avons vu la Chambre Mixte du Centre se rallier au projet de M. Emile Broussais, député d'Alger, qui prévoit pour nos futurs services maritimes postaux des bateaux d'un tonnage de 3, 4, et même 6.000 tonnes.

Comme notre port actuel ne permet pas de recevoir des unités pareilles par suite du peu de profondeur du chenal et du bassin principal, va-t-on délaisser Tunis au profit de Sousse ou de Bizerte ?

Ou va-t-on, comme nous le demandions, suivre l'exemple d'Alger et établir un projet d'agrandissement de nos bassins et un second chenal pour les grosses unités qui doivent actuellement rester en rade de La Goulette ?

Si c'est ainsi que la Chambre Mixte de Sousse a envisagé la question, nous ne pouvons que la féliciter de son adhésion au projet Broussais qui n'a qu'un défaut à nos yeux, celui d'être trop beau et trop coûteux pour être adopté, car cent vingt millions, après la guerre, ne se trouveront pas, comme on dit vulgairement, sous le sabot d'un cheval.

A la Cie Algérienne

Nous adressons nos très vives et sincères félicitations à M. Poirson, sous-directeur de la Cie Algérienne à Tunis qui vient d'être nommé directeur.

M. Poirson a laissé d'unanimes regrets en Tunisie où il dirigea pendant plusieurs années le comptoir de Tunis.

Tous ceux qui ont connu cet homme aimable et serviable apprendront avec infiniment de plaisir son avancement mérité.

Ordre du régiment

Castel Edouard, zouave de 1^{re} classe : lors de l'attaque s'est fait remarquer par son courage et sa bravoure justifiant toute sa belle conduite dans la campagne des Dardanelles. (A reçu la Croix de guerre).

Le soldat Castel a reçu également la médaille du gouvernement anglais pour service distingué.

Nous sommes heureux de publier cette belle citation et d'adresser nos amicales félicitations à notre ami Castel et à sa famille pour la vaillance de leur cher Edouard.

A propos de cochons

Un correspondant du « Journal de Tunis » lui écrit qu'il a acheté ces temps derniers :

526 cochons

pesant environ 35.000 kilos.

Sans être trop curieux, nous voudrions bien savoir où est passée toute cette cochonnerie ?

N'aurait-elle pas pris par hasard le chemin de l'exportation pour être payée les prix indiqués ?

Pourquoi cet amateur de cochons, qui se plaint de les payer trop cher, ne les

laisse-t-il pas à leurs vendeurs ? Ne comprend-il pas qu'en achetant à tous prix, il est une des causes premières du renchérissement de cette marchandise ?

LA GUERRE ALLEMANDE

et LA JUSTICE ENTRE LES NATIONS

M. Ph. Bourgeon a laissé à Tunis une trace profonde où se mêle, avec un vif sentiment de respect pour la droiture de son caractère professionnel, une chaude sympathie pour l'agrandissement de son commerce et la culture de son esprit. L'ancien procureur de la République à Tunis n'était pas parti tout entier, lorsque le gouvernement de la République lui confia la haute mission de diriger le parquet de la cour d'appel de Poitiers ; il nous avait laissé ses deux fils, avocats au barreau de Tunis, et qui s'y étaient promptement fait une place brillante ; la mobilisation leur fit déposer la robe pour l'épée. L'un et l'autre, aujourd'hui capitaines, se sont rappelés à nous par de belles citations à l'ordre de l'armée. Nous les reverrons après la victoire, avec ceux des nôtres qui ont, comme eux, illustré notre Ordre par leur courage, comme ils l'ornaient naguère par leur talent naissant ou consacré : M^{rs} Aug. Destrées, Théo Prat, V. Scialom, V. Sebag, Thiaucourt, J. Bodoy, Gueydan, André Duran-Angliviel, Darmon, J. Mossé, Piétri, Jaeggly, Tauchon, Bois, Soulmagnon, — d'autres encore, parmi lesquels erre le touchant souvenir d'un de leurs cadets, M^r Mariz, glorieusement tombé à l'ennemi, fauché dans sa fleur. La famille judiciaire tunisienne peut être fière du tribut qu'elle a payé à une cause à la défense de laquelle elle était vouée d'avance, puisque cette cause est celle du droit.

M. Ph. Bourgeon publie aujourd'hui une étude capitale : *La Guerre allemande et la justice entre les nations* (1), au seuil de laquelle il eût pu inscrire en épigraphe la même simple et éloquent maxime dont il faisait en 1899 précéder son traité de *l'Œuvre de justice dans un pays de libre discussion* : SEMPER JUSTITIA. Mais cette fois, l'horizon s'est élargi. Il ne s'agit plus seulement de poser les principes qui doivent présider à l'administration de la justice dans les bornes relativement étroites de la France. Le champ est plus vaste, puisqu'il embrasse les rapports de cette même justice entre les diverses collectivités politiques du monde, éveillées à ce pressant besoin d'un régime d'équité universelle par le pé-

(1) *La Guerre allemande et la justice entre les nations*, par Ph. Bourgeon, docteur en droit, procureur général près la cour d'appel de Poitiers, à la société du recueil *Strey* ; un vol. in-12. — Chez tous les libraires.

ril où les expose la soif de domination de l'Allemagne.

J. N. GUNG'U.

(D'après l'œuvre de Ph. Bourgeon)

SUPPRESSION DE L'EXPRESS à partir du 5 Mars

La Commission de l'Etat P. L. M. porte à l'ordre du jour la suppression de l'importantes suppressions et modifications de trains express, dont le détail est donné sur une affiche spéciale, auront lieu sur tout le réseau, à partir du 5 mars.

A partir de la même date, il n'y aura plus dans les trains express maintenus aucune place de luxe P. L. M. et le nombre des places ordinaires de 1^{re} et 2^e classe sera strictement limité. Un certain nombre de ces places pourra être mis en location au départ des gares de formation.

Exceptionnellement, une voiture de la Compagnie des Wagons-lits continuera à circuler entre Paris et Menton d'une part, dans le train-poste de nuit, entre Paris et Modane d'autre part, dans l'express 12.553-12.558.

A vendre

une sonde de 14 litres de 3 m. 26/26 à essai pour 25 tonnes mèche Crépand 42 mètres de tuyau sur 0,08 1 bêche 1^{re} qualité 42 mq. 67 S'ad. à M. Pignat, propriétaire à Saint-germain (Tunisie)

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de la mer, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Hôtel de la Plage, Hammamet (pension de famille, installé avec tout le confort moderne. Pension depuis 6 francs par jour.

Maisons boches ou embochées

Lait condensé, marque Condensed Milk. Compteurs électriques Aron.

Imprimerie Spéciale de la Petite Tunisie Socialiste.

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Baux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache Paquebots-poste Français
Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liquors de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

SYPHILIS
GUÉRISON DÉFINITIVE
SANS RECHUTE POSSIBLE
PAR LES COMPRIMÉS GIBERT
606 absorbable sans piqûre
La boîte de 30 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat.
(Nous n'expédions pas contre remboursement)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille.
Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-lieuses — Râteaux — Faucheuses
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, ASSOCIÉS) — Tunis

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djaz ra, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS